



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 002

11 mars 2011

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Journée d'orientation SGEC
- Enseignants : année de stage & concours
- D'une mission... à l'autre
- Rentrée 2011

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Bacs Pros de l'hôtellerie-restauration
- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne
- BTS Transport & prestations logistiques
- Autres rénovations

Formation continue

- Formations sur les « Digital Natives »

Vie des régions

- « L'enseignement professionnel : mode d'emploi ! »
- Hommage à Dimo Agathopoulos
- 24^e convention des DR

Vie des établissements

- Appel à expérimentation pour rénover les sections de techniciens supérieurs

International

- Codéefor

Questions du mois

EDITORIAL



Les 14, 15 et 16 février derniers, le SGEC a organisé les Etats Généraux de l'animation. Les conférences et les travaux en atelier ont remis au premier plan la fonction d'animateur de chacun des acteurs pour le rayonnement et le développement de l'Enseignement Catholique.

Le chef d'établissement en est le premier pilier et ce rôle devient de plus en plus complexe :

- animateur pastoral dans une époque où se côtoient dans nos établissements des jeunes de religions différentes, voire même qui se détournent de toute religion,
- animateur pédagogique alors que les réformes et rénovations se multiplient et qu'il faut motiver les équipes enseignantes pour bien les aborder,
- animateur social avec une fonction de manager de plus en plus marquée (classification, EAAD, ...) et une gestion des postes des enseignants difficile à concilier avec la diminution de la dotation horaire globale.

De plus, hors de son établissement, il est également un acteur des réseaux auxquels il appartient. Notamment, au sein de l'UNETP, le rôle du délégué régional, du correspondant régional formation et de leurs adjoints est fondamental pour la vie de notre réseau. Leur implication dans la détermination de la carte régionale des formations, dans les relations avec les collectivités locales, dans la définition des besoins en formations, ... conditionne le bien de chaque établissement.

Les autres instances de l'Enseignement Catholique, Directions diocésaines et leurs services, OGEC, ..., ont, elles aussi, une part importante dans cette animation.

Quant à nos enseignants, ne sont-ils pas devenus davantage des animateurs de groupes que des précepteurs ? Cette mutation de leur fonction ne se fait pas toujours sans difficulté et nous devons les accompagner.

Le thème traité lors de ces assises est donc bien au cœur de notre métier et il est nécessaire de lui redonner toute son ampleur alors que, dans notre quotidien, les tâches administratives accaparent trop souvent une grande partie de notre temps.

Christine Van Lerenbergh
Présidente



VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 15.03.11
- 12.05.11
- 16.06.11

Conseils d'administration

- 29.03.11
- 31.05.11
- 28.06.11

Convention des délégations régionales

- 22.03.11

Formations

« Les Digital Natives »

- 05 & 06.04.11
- 26 & 27.04.11

Formation « EAAD »

- Paris : 07 & 08.04.11

Formation « Management mobilisateur »

- 04 & 05.05.11

Réunions régionales

- Alsace : 15.03.11
- Midi-Pyrénées : 16.03.11
- Haute-Normandie : 07.04.11, 06.07.11
- Pays de la Loire : 13.04.11
- Provence-Alpes : 14.03.11, 09.05.11, 07.07.11

Journée Codéfor

- 10.06.11

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Journée d'orientation du SGEC

Le mercredi 23 mars prochain, le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) organise une journée nationale d'information pour l'animation diocésaine et académique de l'accompagnement à l'orientation. Le thème est :

« *En sortie de collège : aider les jeunes à choisir un cap* ».

Le programme est le suivant :

- Ouverture par le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
- Le cadre de référence dans lequel se situe la démarche d'éducation aux choix

- Qui sont les jeunes en sortie de collège : leurs représentations et leurs rapports aux choix d'orientation ?
- Les différentes possibilités d'études offertes à un jeune en sortie de collège
- Echanges avec la salle à partir des questions posées au moyen du bulletin d'inscription
- Ateliers : pistes et outils pour l'action future (à partir d'une expérience d'animation menée en région)
- Remontée des questionnements et pistes pour l'avenir pour le travail d'articulation

entre le travail local et national.

Le plan jeunesse de l'UNETP sera présenté le matin et un atelier permettra de l'appréhender concrètement.

Cette journée s'adresse aux chefs d'établissement mais surtout à l'équipe éducative et donc aux enseignants.

Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire des personnes de votre établissement vous pouvez envoyer un mail à

c-veret@enseignement-catholique.fr

[CVL]

Enseignants : année de stage & concours

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants, l'année de stage a fait l'objet, début 2010, de la part du Ministère de l'Éducation Nationale, de la publication de plusieurs textes réglementaires et de notes à destination des rectorats.

L'Enseignement Catholique a publié un texte de la Commission Permanente sur l'organisation de l'année de stage en date du 30 avril 2010 et un cahier des charges de la formation des professeurs stagiaires.

Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la première année de stage, durant l'année scolaire 2009-2010, des questions nouvelles sont apparues, d'autres ont été résolues.

Le 14 janvier 2011, la Commission Permanente a approuvé une nouvelle note qui a pour objet de reprendre l'ensemble des dispositions relatives à l'année de stage. Elle est disponible dans l'« [Espace Adhérents](#) » du

[site de l'UNETP, rubrique « Enseignement et formation »](#).

Vous y trouverez également :

- le cahier des charges de la formation des professeurs stagiaires ;
- la convention relative à l'organisation et au financement de la formation initiale continuée des maîtres de l'enseignement privé sous contrat relevant de l'Enseignement Catholique, signée entre le Ministère de l'Éducation nationale et Formiris ;
- une convention type académique.

Par ailleurs, compte-tenu des évolutions importantes dans le recrutement des maîtres, une attention particulière doit être portée :

- aux dates d'inscription aux concours,
- aux dates de déroulement des formations.

Nous vous rappelons que le CNFETP organise la préparation

aux concours pour les enseignants de l'enseignement technologique et professionnel.

Pour la session 2011, les préparations aux épreuves orales concernent les maîtres admissibles, en priorité, au CAFEP (concours externe) ou au CAER (concours interne). Elles se déroulent sur 5 jours entre mars et mai 2011.

Pour la session 2012, les préparations aux épreuves écrites concernent les maîtres qui s'inscriront aux épreuves écrites du CAFEP (concours externe programmé en novembre 2011) et ceux qui s'inscriront aux épreuves écrites du CAER (concours interne prévu en février 2012).

Nous nous permettons d'insister sur le calendrier inhabituel de ces préparations.

De plus amples informations vous ont été communiquées dans les « *Nouvelles UNETP* » N° 457 du 08.02.11. [BM]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

D'une mission... à l'autre

Chaque année, à la rentrée, nous constatons qu'une centaine de chefs d'établissement a changé de lycée. Ce projet, souvent mûri de longue date, prend réellement forme au cours du 1^{er} trimestre de l'année civile.

L'UNETP a mis en place des moyens pour vous aider dans votre recherche d'une nouvelle mission de chef d'établissement.

Toute confidentialité est conservée. En effet, vos coordonnées ne seront communiquées à une tutelle

(direction diocésaine ou congrégation) que lorsqu'elle aura déclaré être intéressée par votre profil anonyme.

Nous vous adresserons alors, simultanément, les coordonnées de ladite tutelle ainsi que la mission à pourvoir.

Ensuite, se dérouleront les échanges directs entre vous et la tutelle, à la diligence du plus rapide.

Enfin, nous vous demandons de nous informer des suites envisagées.

Nous vous proposons donc de compléter dès maintenant, votre dossier en vous connectant sur le site de l'UNETP ([« Espace Adhérents »](#) rubrique [« D'une mission... à l'autre »](#)).

En outre, nous vous rappelons que, pour la mobilité des chefs d'établissement de l'Union, il est important que nous sachions, au plus tôt, les postes à pourvoir. [CVL]

Rentrée 2011

Le 3 mars 2011 Eric de Labarre et Fernand Girard du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ont été reçus à Matignon par le Premier Ministre, qui était accompagné de son Directeur de cabinet.

Les deux principales questions abordées ont été la préparation de la rentrée 2011 et les perspectives pour 2012.

Le Chef du Gouvernement :

- a surtout rappelé les exigences budgétaires imposées par le contexte économique,
- a confirmé le caractère préoccupant du déficit
- et la nécessité de poursuivre la politique de non remplacement d'1 fonctionnaire sur 2
- et de réduire de 100 000 le nombre d'agents publics sur les 3 ans à venir.

En ce qui concerne la **rentrée 2011**, le Premier Ministre a confirmé que :

- l'Enseignement Catholique disposerait bel et bien des

4 millions d'euros votés par le Parlement sur amendement sénatorial,

- mais il a également considéré que le plafond d'emplois de l'enseignement privé n'était bonifié que de 100 emplois à la rentrée 2011.

Les modalités de l'utilisation des crédits non consommés pour faire face au coût des 100 emplois sur le dernier quadrimestre 2011 n'ont pas été précisées.

L'arbitrage qui était attendu par l'ensemble des établissements de l'Enseignement Catholique n'a donc pas abouti (application du vote du Parlement permettant à l'Enseignement Catholique d'obtenir 300 emplois supplémentaires), mettant en difficulté certaines académies.

Pour la **rentrée 2012**, aucune perspective précise n'a été indiquée.

La seule perspective qu'on semble nous offrir pour entrer dans l'enveloppe budgétaire est

de réduire notre propre offre de formation.

Le SGECE, malgré ce résultat décevant, ne pense pas que la rentrée 2011 soit définitivement bouclée pour l'enseignement privé, pas plus qu'elle ne l'est probablement pour l'enseignement public.

*

Certains délégués régionaux de l'UNETP nous ont fait part de courriers émanant de Secrétaires Généraux de CAEC demandant de repousser la date de remise des TRM, par solidarité avec les académies en difficultés.

Il est important que chacun d'entre vous nous informe des difficultés rencontrées. Le Conseil d'Administration de l'Union abordera ce point crucial lors de sa prochaine séance et un point complet sera effectué lors de la convention des délégations régionales du 22 mars 2011. [CVL]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

SSEC Commission orientation (08.02.11)

L'objet tournait principalement autour de la préparation de la journée nationale du SSEC du 23 mars prochain portant sur l'orientation en sortie de 3^{ème}.

Les axes forts des interventions et des ateliers ont été arrêtés :

- les « orientateurs » : parents, professeurs et jeunes ;
- l'adolescent ;
- les différentes voies de formation.

L'UNETP interviendra pour une présentation du Plan Jeunesse « *Briser les stéréotypes par la mixité* » le matin et animera un atelier avec des outils pratiques pour la mise en œuvre l'après-midi. [AB]

SSEC Pôle lycée (11.02.11)

Lors de cette réunion ont été traités les différents axes de travail afin de capitaliser la mobilisation suite à la journée sur la réforme des lycées du SSEC du 19.01.11.

Par ailleurs, une plaquette de valorisation de la voie technologique est en cours de finali-

sation avec, en premier lieu, la filière STI.

Enfin, les thèmes traditionnels ont été débattus : les comparatifs public/privé, la place des parents, l'attitude des enseignants, le positionnement des filières (Pro : j'apprends en faisant ; Techno : j'apprends en expérimentant ; Général : j'apprends en théorie). [DD]

FORMIRIS Commission Fédérale du Plan de Formation [CFPF] (03.02.11)

Un rappel des éléments financiers et des règles de régulation a été effectué avec un travail sur l'affectation des 17 M € du Plan National Concerté (PNC).

Une CFPF bien préparée par les groupes de travail « Réseau opérationnel coopératif - Formation accompagnement réseau » (ROCFAR).

Concernant les lignes plus spécifiques pour l'enseignement technologique et professionnel ont été abordées les reconversions imposées (réforme STI) et les réformes lourdes.

Les priorités définies par les Associations Territoriales ont

une grande importance dans les décisions.

Enfin, un débat important a eu lieu sur les frais annexes et l'optimisation des structures. [JPhB]

FORMIRIS Conseil Fédéral (10.02.11)

Belle réunion du Conseil fédéral le jeudi 10 février après l'assemblée générale. Le budget 2011-2012 est voté à hauteur de 28 M€ dont 9,5 M€ pour le plan national concerté (PNC) et 7,8M€ pour les Associations Territoriales et 11M€ de frais de fonctionnement comprenant les frais du conseil en formation.

Tout le monde se félicite de l'excellent travail de la Commission Fédérale du Plan de Formation (CFPF) dans un contexte de réduction drastique de budget qui pousse la fédération à se montrer créative.

L'UNETP soutient et encourage cet effort de clarification et de simplification des procédures et de réduction des frais de fonctionnement au profit de la formation. [DD]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- FORMIRIS : Bureau (08.02.11), Assemblée Générale (09.02.11) ;
- CNFETP Conseil d'administration (18.02.11) ;
- Stage EAAD (17 & 18.02.11) ;
- Plan jeunesse : formations (07, 08 & 09.02.11).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Social

PSAEE : Commission de suivi des classifications et révision de la convention collective (16 & 17.02.11)

Les commissions poursuivent leurs travaux. Les principaux points traités sont :

- l'indemnité différentielle,
- la catégorie cadre,
- la reconnaissance de la formation qualifiante. En effet, des mesures transitoires sont en cours d'élaboration afin de ne pas laisser perdurer un « trou

d'air » dans les formations actuelles et les doutes sur la reconnaissance.

Enfin, l'implication professionnelle fait l'objet d'un échange avec la difficulté sur la cohérence entre l'avenant du 07.07.10 et les textes sur l'EAD (reconnaissance pérenne ou ponctuelle). Une commission de suivi de l'EAD, prévue depuis fin décembre 2009, devrait se réunir d'ici fin mars. [AB]

SGEC Groupe de pilotage du département Ressources Humaines (04.02.11)

Le bilan 2010 du département a été examiné : moyens d'enseignement, formation, recrutement, emploi, social, médiation, juridique.

Pour chaque point ont été abordés les objectifs et les dossiers permanents, les réalisations 2010, les dossiers en cours et les projets à mettre en œuvre. [JPhB]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Collège employeur (10.02.11) ;
- Commission sociale commune (11.02.11, 04.03.11) ;
- CPN Prévoyance (10.02.11) ;
- Commission Nationale de Suivi de l'accord d'assurance type prévoyance du 16.09.05 (10.02.11).

Institution & chefs d'établissement

Commission permanente (11.02.11)

Les principaux thèmes abordés lors de cette commission sont :

- les Etats généraux de l'animation,
- les forfaits,
- le contentieux SYNADIC-SPELC,

- la rentrée 2011,
- la réorganisation territoriale. [AP]

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEC Etats généraux de l'animation (14, 15 & 16.02.11) ;
- Association du Restaurant Inter-entreprises Saint Jacques [ARIS] (21.02.11) ;
- Œuvre des Apprentis (01.03.11).

Adhérents

Réseau Biotechnologies (09 & 10.02.11)

Afin de préparer au mieux les semaines d'immersion à l'étranger dans le cadre de la formation Comenius, les participants ont été accueillis au Lycée Professionnel Joseph Roussel du Mans mercredi 9 et jeudi 10 février. Encadrés par un couple de formateurs de l'agence ABC OXFORD venu tout droit de là-bas, la langue française a été délaissée au profit de la langue

anglaise et ce du matin au soir, déjeuner compris. Carolyn and Andrew Brown ont été efficaces, dynamiques, sans flegme mais avec humour. Le vocabulaire spécifique « éducation et formation autour des services à la personne » a été travaillé à travers une pédagogie de l'action, de la compétition et du jeu. Les membres du groupe ont émis le vœu suivant : que les cours en LP

soient aussi ludiques et actifs ! Wait and see !

Les trois équipes sont encore en train de « digérer » le vécu et les diverses informations, car dans les trois pays (Norvège, Danemark et Allemagne), les échanges ont été denses et l'accueil formidable.

Jeudi 10 mars, au siège de l'UNETP, les pratiques rencontrées ont été confrontées, un rapport final est en cours d'écriture. [GS]



Ministères / Monde Economique / Partenariats

MEDEF : impliquer les hommes dans les politiques d'égalité dans les entreprises (conférence du 04.03.11)

A l'occasion de la conférence organisée par le MEDEF sur « l'implication des hommes dans les politiques d'égalité professionnelle », une étude récente fait le point sur la place des hommes dans les dispositifs d'articulation travail/vie familiale.

Sur la base d'un échantillon de 160 accords rendus publics par les entreprises sur l'égalité professionnelle, le constat suivant est fait :

- les négociateurs prennent conscience progressivement que l'égalité professionnelle dans les entreprises doit reposer sur une répartition égale des responsabilités parentales au sein des couples ;
- les entreprises sont ouvertes à reconnaître de nouveaux

droits pour les pères (maintien de salaire pour le congé de paternité, autorisation d'absence pour les futurs pères pour les suivis médicaux de grossesse, octroi de jours supplémentaires de paternité,...) ;

- les entreprises s'engagent sur des actions de communication ciblées en direction des hommes partant du constat suivant : si les dispositions de conciliation (congé parental, temps partiel, congé pour enfant malade) ne sont utilisées que par des femmes, elles en seront les premières victimes dans le cadre de leur parcours professionnel.

Les entreprises commencent à ressentir tous les aspects positifs de politiques, qui en complémentarité de celles menées pour supprimer les écarts de salaires hommes/femmes et pour permettre aux femmes d'accéder à des postes de responsabilité, ciblent les

hommes à la fois comme des sujets et des acteurs de l'égalité.

Autant d'éléments qui plaident en faveur de l'action expérimentale lancée par l'UNETP dans le cadre du plan jeunesse* ! En effet, pour briser les stéréotypes liés à l'orientation et l'insertion professionnelle, rien de mieux que de convaincre également les hommes d'épouser les activités dites « de femmes »...

L'égalité professionnelle repose donc sur une égale répartition des responsabilités parentales [AB]

*

*opération lancée le 16.12.10 dans une quinzaine d'académies avec des binômes collègues et LP/LT auprès de 600 jeunes collégiens en classe de 4^e. Une extension des académies notamment auprès des DOM est envisagée.

Une autre réunion a également eu lieu :

- AFDET (09.02.11).

Gestion

Commission nationale des forfaits (10.02.11)

L'actualité tourne autour de l'emploi. Certes, les complications actuelles ne facilitent pas la vie sur le

terrain. Il est rappelé que le retrait de 1633 (emplois) n'est « soulagé » que de 100 ETP...

D'autre part, un état des contentieux « forfaits » est effectué, ainsi qu'un état des

lieux des forfaits départementaux et régionaux. Pour les régions, les forfaits vont de 562 € à 1128 €. [ED]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Les nouveaux Bacs Pros de l'hôtellerie-restauration

Deux Bacs Pros ont été élaborés :

- le Bac Pro Cuisine,
- le Bac Pro Commercialisation et services en restauration.

En vue de la Commission Spécialisée des Lycées (CSL) du 9 mars 2011 et du Conseil Supérieur de l'Education (CSE) du 17 mars 2011, les projets de référentiels nous ont été communiqués.

Les points suivants sont à relever :

- champ professionnel retenu pour les deux Bacs Pros : hôtellerie-restauration ;

- grilles horaires retenues :

- pour le **Bac Pro Cuisine** : grille horaire 1. Toutefois, pour tenir compte de la spécificité du secteur de la cuisine, l'enseignement de sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement est substitué à l'enseignement de sciences physiques et chimiques prévu dans cette grille horaire ;
- pour le **Bac Pro Commercialisation et services en restauration** : grille horaire 2.

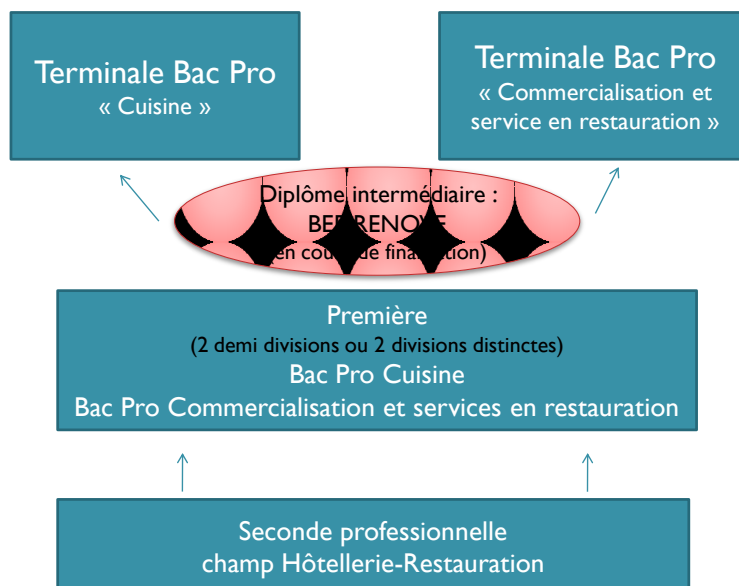
- première session d'examen pour les deux Bacs Pros : 2014 (la dernière session du Bac Pro Restauration aura lieu en 2013) ;

- dispenses d'épreuves professionnelles entre ces deux diplômes, ceux-ci comportant les mêmes unités générales de certification et des unités professionnelles distinctes.

*

Pour obtenir le référentiel, en faire la demande à l'adresse mail lemichelet@unetp.org

Projet d'architecture des Baccalauréats Professionnels « Cuisine » & « Commercialisation et services en restauration »



Informations DGESCO

- Ouverture simultanée des 2 spécialités au sein des établissements impérative pour permettre la mise en œuvre des enseignements de pratique professionnelle et l'écoulement des productions.
- Organisation des classes de seconde : exception faite des enseignements professionnels spécifiques à chaque spécialité, l'ensemble des autres enseignements peut fait l'objet de regroupements.
- Pas d'ouverture de classes de 1^{ère} année conduisant au BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie à compter de la rentrée 2011. [PH]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Bac Pro Accompagnement, soins & services à la personne

Nous vous confirmons le schéma publié dans « *Le Michelet 001* » p. 5.

En effet, malgré des propos différents selon les rectorats, les classes de secondes peuvent être ouvertes sans spécification

d'options et donc peuvent être communes aux deux options (référentiel disponible sur demande). [AP]

BTS Transport & prestations logistiques

Le BTS Transport sera transformé en BTS Transport et prestations logistiques à compter de la rentrée 2011.

Ce diplôme rénové sera présenté lors d'un séminaire national organisé par le Ministère de l'Education Nationale du 30 mars 2011 au 1^{er} avril 2011.

Cette manifestation rassemblera des professeurs ayant en charge les enseignements professionnels dans ces sections, ainsi que les inspecteurs chargés du suivi pédagogique.

Les établissements privés sous contrat sont invités à y participer.

Nous avons contacté les établissements de l'Union nous ayant déclaré ce diplôme, pour qu'ils s'inscrivent. Si vous n'avez rien reçu, merci de nous contacter au plus tôt sur :

lemichelet@unetp.org

Le référentiel est disponible sur demande. [AB]

Autres rénovations en cours

L'UNETP est représentée à la Commission Spécialisée des Lycées (CSL) du Ministère de l'Education Nationale, ainsi qu'au Conseil Supérieur de l'Education (CSE). Ce sont des organes consultatifs.

La CSL a eu lieu le 9 mars ; le CSE se réunira le 17 mars prochain. Les textes ci-après sont à l'ordre du jour :

- Textes relatifs aux diplômes professionnels :
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité "**Accompagnement, soins et services à la personne, option A « à domicile », option B « en structure »**" du Bac Pro
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité "**Artisanat et métiers d'art, option : communication visuelle pluri média**" du Bac Pro
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité "**Façonnage industriel, routage**" du Bac Pro
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité "**Cuisine**" du Bac Pro

- Projet d'arrêté portant création de la spécialité "**Commercialisation et services en restauration**" du Bac Pro
- Textes relatifs à l'enseignement supérieur :
 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS « commerce international à référentiel commun européen »**
 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 juillet 2003 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS « design de mode, textile et environnement »**
 - Projet de décret relatif au **diplôme supérieur d'arts appliqués**
 - Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du **BTS « transport et prestations logistiques »**
 - Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du

BTS « service informatique aux organisations »

Seront également traités des textes relatifs aux Brevets des Métiers d'Art, aux sections internationales de lycée et aux doubles délivrances dans le cadre des sections binationales (Allgemeine Hochschulreife, Bachillerato, Esame di Stato) et aux Bacs Pros du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les textes relatifs aux Bacs Technologiques « STG » et « ST2S » ont été retirés de l'ordre du jour. [BCM]

*

Nous pouvons vous faire parvenir les différents référentiels.

En outre, nos représentants au CSL, au CSE et au CIC seraient heureux de bénéficier d'avis éclairés pour participer aux débats.

Vos demandes sont à effectuer à lemichelet@unetp.org

Vos commentaires sont à retourner avant le 17 mars 2011 sur la même boîte mail.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



FORMATION CONTINUE

Formations sur « Les Digital Natives »

Le premier stage sur les « Digital Natives » à destination des Chefs d'établissements et de leurs adjoints s'est déroulé à Paris début mars.

L'objectif était dans un premier temps de faire un état des lieux à partir d'une immersion dans la réalité, la sienne propre, celle des jeunes lycéens, étudiants et des professionnels.

L'équipe de l'UNETP qui a conçu le stage, très dynamique, s'est en particulier appuyée sur une étude exceptionnelle et exclusive de l'Institut BVA.

Le positionnement nouveau en entreprise de la génération Y y est présenté. Le Y du mot anglais « Why » marque la forte attente de donner sens à ce qui doit être appris ou agi. Les attentes spécifiques et même le fonctionnement mental des « Digital Natives » montrent la nécessité d'une adaptation du management.

Le stage a montré une évolution notable : l'individu numérique dépasse aujourd'hui le cadre des seules générations de jeunes et touche les enseignants, les personnels, les responsables. La

nécessité d'une stratégie d'adaptation des pratiques pédagogiques et des organisations devient évidente et plus claire aux participants.

Deux nouveaux stages sont programmés et font le plein, signe de la réelle préoccupation des collègues.

L'UNETP a mis en place une équipe de formation composée de Chefs d'établissement en fonction ou récemment en retraite et de représentants de BVA. [PEV]

VIE DES REGIONS

« L'enseignement professionnel : mode d'emploi ! »

L'UNETP Lyon et les DDEC Rhône-Ain - mais aussi dans la Loire - ont proposé aux enseignants du niveau 3^e de collège, de 2nde Générale des LEGT, et en priorité aux professeurs principaux, une journée d'information et d'échange sur l'orientation vers l'enseignement professionnel.

En effet, souvent méconnu, souvent contrarié par des représentations faussées, souvent appréhendé par défaut en début de cursus, l'enseignement professionnel mérite une attention particulière pour en comprendre le fonctionnement et les enjeux à ce moment de la réforme des Bacs Pros.

Organisé et animé par quelques Chefs d'établissement de LP et faisant intervenir des Chefs d'entreprises, des élèves ou apprentis actuellement en formation, des enseignants de LP et la Directrice du Centre d'Orientation Scolaire, ce temps

a permis d'aborder de nombreux thèmes :

- Les profils d'élèves : capacités et compétences pour des études professionnelles.
- Le goût des métiers : les grands secteurs, des témoignages de jeunes, le point de vue de l'entreprise.
- Les parcours possibles : les diplômes, les filières, les passerelles.
- L'organisation des études et les contenus de formation : l'enseignement général et l'enseignement professionnel, les stages, les référentiels d'examen, le professionnel et le technologique...

Tous les secteurs ont été abordés -industriel, tertiaire, agricole- et toutes les voies - scolaire, apprentissage, formation continue- pour montrer la richesse des parcours.

Il est apparu que les professeurs de collège ressentent essentiellement la réticence des parents, la difficulté

à leur faire valoir les parcours de l'enseignement professionnel.

Si aucun d'entre eux n'avait suivi d'études professionnelles, ils n'ont pas manqué de souligner leur confiance dans ces parcours.

Même si une conception élitiste des études, des idées fausses sur l'enseignement professionnel, voie de garage ou ornière, symbole d'échec « grâce à » une orientation par la négative (« le professionnel puisque tu ne peux pas continuer » !) semble perdurer, il n'est pas impossible qu'un léger changement s'opère sous nos yeux...

La suite de l'effet Bac Pro en 3 ans ??

Et comme nous sommes des gens concrets, un apéritif dînatoire, préparé et servi par les jeunes de Bac et de CAP, nous a été offert par le Restaurant d'Application du LP Jehanne de France ! [JG, Délégué Régional Rhône-Alpes Lyon]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Hommage à Dimo Agathopoulos

Il est difficile d'utiliser l'imparfait en parlant de Dimo.

La première impression que l'on avait en le rencontrant était son sens de l'accueil bienveillant et son regard clair, pénétrant, enveloppant.

Il invitait son interlocuteur à l'Art de la Conversation que son caractère méditerranéen renforçait.

Il aimait faire partager ses idées et ses projets.

Sa voix nous enrobait peu à peu de manière douce et flûtée sous une pointe d'accent acidulée et mélodieuse.

Les phrases dansaient presque...

Avec chaque chef d'Établissement, il accordait une attention, une écoute, une empathie qui illustrait de profondes qualités de bonté, de générosité, de sincérité.

Une sensibilité à fleur de peau mais maîtrisée.

Ses convictions reposaient sur un vrai terreau humaniste et une foi en l'autre inextinguible.

De plus, il émaillait souvent ses propos de traits d'humour. Son aptitude naturelle à la facétie et à la malice était une constante et permettait d'oxygéner les dossiers ardu et compliqués. Parfois, ce côté « pince sans rire » nous régénérait.

Une vraie intelligence du cœur caractérisait Dimo au travers de ses engagements multiples. Un charisme discret et fluide se dégageait lorsqu'il finalisait ses projets avec ses équipes et avec ses collègues directeurs.

Il aimait d'ailleurs être sur le terrain, fédérer autour de lui et

rassembler autour de ses projets de prédilection : la formation, l'Europe, et notamment la volonté de consolider une structure régionale d'Enseignement Supérieur Catholique : (partenariat, RENASUP, l'Institut Catholique de Toulouse).

Son aptitude au bonheur et à l'émerveillement était une dominante. Une certaine culture quasi-aristocratique lui interdisait la posture de la plainte ou du découragement.

Cette politesse du cœur était accompagnée d'une force de travail mise au service du « vivre ensemble » et du « sens du collectif ».

Il avait le culte de l'amitié et de la convivialité.

Profondément conscient de l'exigence de sa mission, il ne se ménageait pas et prolongeait son travail par des engagements professionnels au sein de Structures, syndicales UNETP et SNCEEL au sein desquels il a œuvré avec détermination et efficacité.

Il pacifiait souvent les débats par une rhétorique huilée et décalée.

La conduite de ses travaux et de ses projets était inspirée par des valeurs personnelles non négociables de loyauté, de service, de discernement dans un contexte de culture, d'histoire, de géopolitique méditerranéenne assumée.

Il développait constamment une intuition subtile, un sens abouti de l'analyse, une aptitude à l'observation du collectif. Une volonté de « convaincre et de vaincre ».

Volontiers introspectif et en même temps, très vibrant, sa détermination était entière, sa passion pour la pédagogie intacte, le don de soi sans concession.

Son énergie intérieure l'a amené à rester sur le champ d'honneur du travail jusqu'au bout... au service des Jeunes Etudiants... Pour faciliter les passerelles vers l'Avenir.

Que chaque personne ici présente, quel que soit son degré de proximité, puise à la source de ses valeurs de simplicité, d'authenticité d'enthousiasme et parfois de prise de risques dans les choix politiques.

Que son regard incandescent et que son esprit jubilatoire constituent une source d'inspiration pour nos propres vies.

Que Dimo demeure tel ce bel olivier élégant et racé qui se dessine délicatement dans la brume lumineuse de l'aube grecque.

Il vibrera longtemps en notre âme et sera toujours source d'espérance et de foi en l'autre.

Grand Merci Dimo pour cette œuvre que tu laisses et pour ce que tu as été.

Tous les Chefs d'Établissements te garderont dans leur cœur.

Tu as été une leçon de vie pour nous tous.

A...DIEU DIMO

*

Texte lu le 14 février 2011 par A. Copin au nom des chefs d'établissements, à la cérémonie de deuil de Dimo, chef d'établissement du lycée Limayrac à Toulouse.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



24^{ème} convention des délégations régionales mardi 22 mars 2011

Les délégations régionales de l'Union sont conviées à Paris le 22 mars prochain. Délégués régionaux ainsi qu'adjoints et correspondants régionaux formation (CRF) sont attendus pour traiter des points suivants :

1. Gestion des moyens et matériels

- Rentrée 2011,
- Stages académiques,
- Forfaits régionaux.

2. Affaires sociales

- Classifications et reclassifications,
- CFC-CFA,
- Chefs de travaux et Professeurs hors contrat.

3. Formiris

4. Projets de formations et informations

- Des chefs d'établissements ;
- Des adjoints.

5. Futurs diplômés

- Bac Pro Communication, Tertiaire,

6. Affaires diverses.

Il est important que toutes les régions soient représentées afin que l'ensemble des membres de l'UNETP soit informé de la politique nationale de l'Union. [CVL]

VIE DES ETABLISSEMENTS

Appel à expérimentation pour rénover les sections de techniciens supérieurs

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a dévoilé le 1^{er} mars 2011 la liste des 65 lauréats de l'appel à projets sur la rénovation des sections de techniciens supérieurs.

Six établissements membres de l'Union ont été retenus :

- le lycée St Jean Baptiste de la Salle à Lille (actions menées : diagnostics individualisés des étudiants, modules d'enseignement spécifique pour favoriser l'intégration en L3 de gestion ou en diplôme de comptabilité et gestion après l'obtention du BTS) ;
- le lycée La Mache à Lyon (actions menées : accueillir des étudiants en réorientation : organisation de modules de rattrapage et de soutien pour des étudiants issus de baccalauréats généraux et accueillis en BTS industriels ou bâtiment ; développer les plateaux techniques : plate-

forme PROSYS : mutualiser les moyens de production avec les industriels et autres écoles dans les métiers industriels et du bâtiment) ;

- le lycée Notre Dame à Fontenay le Comte (actions menées : suivi des élèves dès la terminale pour les préparer à l'entrée en BTS ; aménager la poursuite d'études : partenariat avec l'école supérieure du bois (Nantes) avec cours supplémentaires en mathématiques et thermodynamique pour préparer les étudiants à l'entrée en école d'ingénieur) ;
- le lycée Carcado Saisseval à Paris (actions menées : en partenariat avec les universités permettre à des étudiants de se réorienter au semestre 1 et de préparer une 1^{ère} année de BTS en parcours accéléré de mars à juin + stage) ; mise en place de modules d'accompagnement méthodologiques d'aide à la

construction de projets personnels, de recherche de stage à l'étranger... ; pour les titulaires du BTS, orientation vers des licences professionnelles ou vers les passerelles offertes par les écoles de commerce) ;

- le lycée St Vincent de Paul Notre Dame à Paris (actions menées : renforcer l'accompagnement personnalisé et définition du projet personnel de l'étudiant ; classe préparatoire post bac d'approfondissement des connaissances et des compétences techniques professionnelles) ;
- le lycée Notre Dame du Grandchamp à Versailles (actions menées : BTS Négociation relations clients en apprentissage dédié aux bacheliers professionnels ; section ouverte en partenariat avec un autre établissement de Versailles). [BCM]



LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 459
Forfait d'externat
- N° 460
Nouvelles formations UNETP
- N° 461
Modifications des dates de formation sur le Management mobilisateur

INTERNATIONAL

Codéefor

Compte tenu de l'actualité dans les pays d'Afrique du Nord, le voyage d'études de certains membres de Codéefor en Tunisie a été annulé.

Le développement de nos établissements à l'international est incontournable.

Le prochain Comité exécutif de Codéefor se réunira le 29 mars. [PH]

QUESTIONS DU MOIS

Un professeur de LP peut-il enseigner en sections de techniciens supérieurs ?

La note de service n° 2010-200 du Ministère de l'Education Nationale du 20 octobre 2010 précise que « les professeurs de lycée professionnel sont désormais autorisés à candidater, en fonction de leur

discipline de recrutement, sur des postes en section de techniciens supérieurs ».

La circulaire (cf. article II.3), les modalités de traitement des postes spécifiques (annexe II) et les listes des spécialités pour

les postes spécifiques BTS (annexes IIA, IIB et IIC) sont consultables sur le site de l'UNETP ([« Espace Adhérents », rubrique « Enseignement et formation »](#)).

Quels personnels sont concernés par les EAAD ?

Tous les personnels de droit privé de l'établissement sont

concernés par les EAAD, quelle que soit la convention collective

ou le statut auxquels ils sont rattachés.

Quels personnels sont concernés par les reclassifications ?

Seuls les personnels relevant de la convention collective des PSAEE (convention collective de travail des personnels des

services administratifs et économiques, des personnels d'éducation et des documentalistes des établissements

d'enseignement privés) sont concernés.

Reclassifications des PSAEE

Que doit contenir un bulletin de salaire ?

Compte tenu de la modification du système de classifications, les bulletins de salaire sont modifiés.

L'emploi qui est une mention obligatoire au sens du code du travail devra être indiqué en faisant référence à des typologies d'emploi propres à chaque établissement.

Vous pouvez énumérer les fonctions du référentiel ou citer leur numéro.

S'agissant des autres éléments de la fiche de paie : suppression de toute référence aux classifications antérieures (niveau, échelon, etc.) au profit de la strate de rattachement.

Le seul coefficient global devra être indiqué (pour la détermination du salaire brut de base).

S'agissant des avantages conventionnels, puisqu'ils sont maintenus pendant la période transitoire de négociation pour les salariés les ayant perçus, ils doivent continuer à être indiqués sur les bases anciennes.

Quand y a-t-il indemnité « différentielle » ?

L'indemnité différentielle n'est envisageable que dans un cas seulement : lorsque le salaire qui résulte du coefficient global après reclassification est inférieur au salaire de base effectivement perçu au 31 août 2010.

Dans les trois cas suivants, il n'y a pas d'indemnité différentielle :

- lorsque des avantages en matière de rémunération sont octroyés par contrat de travail ils restent acquis tant que le contrat n'est pas renégocié ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **ARTT :**
Aménagement et Réduction du Temps de Travail
- **BVA :**
Brulé Ville et Associés (créateurs de l'Institut d'études de marché et d'opinion)
- **CPN :**
Commission Paritaire Nationale
- **DDEC :**
Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- **MEDEF :**
Mouvement des entreprises de France

- lorsque des avantages en matière de rémunération sont octroyés par accord d'entreprise, départemental ou régional, ils restent acquis tant qu'ils ne sont pas révisés ou dénoncés ;
- lorsque des avantages en matière de rémunération sont octroyés par usage ils restent acquis tant que cet usage n'a pas été dénoncé.

L'indemnité différentielle stricto sensu est très rare. Son traitement à venir est en cours de négociation entre le Collège Employeur et le Collège Salariés.

Doit-on maintenir le statut cadre à un personnel qui, après reclassification, ne relève plus de cette catégorie ?

Les éléments de rémunération et de cotisations salariales et patronales ne changent pas pour le salarié qui est cadre avant le 31 août 2010 même si le poste reclassé ne répond plus à la catégorie cadre ou agent de maîtrise.

Quel décompte pour l'ancienneté ?

Les partenaires sociaux ont souhaité préciser la formulation du décompte de l'ancienneté.

- Strates I et II : l'ancienneté débute à partir de 12 mois et 1 jour soit au début du

13^e mois et payé à la fin de ce 13^e mois.

- Strate III : à compter de la 3^e année et un jour soit au début du 37^e mois et payé à la fin de ce 37^e mois.
- Strate IV : à compter de la 4^e année et un jour soit au début du 49^e mois et payé à la fin de ce 49^e mois.

A l'article 2.1 de l'annexe 1 de la convention collective, section 2, article 2.1 :

- l'expression « *dès la deuxième année* » s'entend par "une fois la première année révolue" soit à partir du 13^e mois.

Exemples : en strates I et II pour une entrée dans l'établissement au 1^{er} septembre 2010, attribution de 6 points pour la première fois au 1^{er} septembre 2011.

- l'expression « *dès la troisième année* » s'entend par « *une fois la deuxième année révolue* ».

Exemples :

. en strate III, pour une entrée dans l'établissement au 1^{er} septembre 2010, attribution de 5 points pour la première fois au 1^{er} septembre 2012 ;

. en strate IV, pour une entrée dans l'établissement au 1^{er} septembre 2010, attribution de 5 points pour la première fois au 1^{er} septembre 2013.

Quels temps de travail et avantages catégoriels ?

Pour les salariés en poste, nous vous conseillons de garder leurs durées de travail dans l'attente de la finalisation des négociations.

La difficulté est essentiellement pour les nouveaux embauchés. La seule durée qui leur est conventionnellement applicable est désormais uniquement celle déterminée par l'accord de branche ARTT du 15 juin 1999, à savoir 1558 h et 6 semaines de congés payés.

Il en sera de même pour les avantages catégoriels : maintien pendant la période transitoire de négociation pour les salariés les ayant perçus.

*

Rappel des « *Nouvelles UNETP* » publiées sur ce sujet :

- n° 430 du 1^{er} octobre 2010
- n° 441 du 18 novembre 2010
- n° 444 du 3 décembre 2010
- n° 446 du 10 décembre 2010.

*

Afin d'éviter les erreurs de positionnement dans les nouvelles fonctions et de procéder au transfert avec une connaissance partagée, il apparaît utile d'actualiser individuellement les fiches de postes avec vos collaborateurs lors des EAAD qui se tiennent obligatoirement avant fin juin 2011.

*

Cette rubrique est destinée à diffuser les réponses aux questions d'intérêt général qui seront posées par les adhérents.

Merci également à tous d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue.

lemichelet@unetp.org